

Domiciliation postale

Bénéficiaire d'une adresse visible et professionnelle est non seulement une obligation légale mais surtout un atout considérable pour votre image de marque !

Domicilier votre société chez Marielle Cossart - Secrétaire indépendante, c'est la garantie de bénéficier d'une adresse administrative agréée par le préfet du département de Vaucluse.

Je vous propose une adresse sur le Thor 84250 Vaucluse proche du Château de Thouzon.

Pour votre siège social, la domiciliation est le service idéal qui permet de bénéficier, sans avoir à supporter les charges fixes qui y sont liées, d'une infrastructure déjà en place.

Vous bénéficierez d'une adresse administrative et vos clients ne se déplaceront pas à votre domicile !

Ainsi je vous propose :

- une domiciliation de siège social ou d'établissement secondaire
- la gestion de votre courrier suivant le pack choisi :
 - (réception et mise à disposition garde courriers dans mes locaux)
 - (réception et réexpédition)
 - (réception, scannérisation de vos documents avec tri et réexpédition)
- un service de secrétariat externalisé : Marielle Cossart
- une permanence téléphonique en collaboration avec la société Diapason

PACKS DOMICILIATION

Tarifs TTC applicables au 1er Janvier 2021

	Pack "Start"	Pack "Expédition"	Pack "Scannérisation"
Packs (Tarifs Mensuels) TTC	30,00 €	40,00 €	50,00 €
Domiciliation du Siège Social	OUI	OUI	OUI
Réception du courrier et mise à disposition à mon bureau	OUI	OUI	OUI
Réexpédition du courrier (Affranchissement en sus avec présentation de la facture)		OUI	OUI
Numérisation hebdomadaire en envoi par email (20 documents par semaine)			OUI
Numérisation hebdomadaire en envoi par email (par pack de 20 documents en sus)	8,00 €	8,00 €	5,00 €

Cette prestation vous intéresse ?

Afin de souscrire un contrat de domiciliation Voici la liste des documents à me fournir :

- Les pièces justificatives relatives au domicile de chaque représentant légal (facture électricité, eau, quittance de loyer...)
- La copie des pièces d'identité (en cours de validité) de chaque représentant légal.
- La copie du projet de statut (ou des statuts pour les sociétés existantes)
- Les coordonnées téléphoniques et mail des représentants légaux.
- L'adresse de lieu de détention des documents comptables lorsqu'ils ne sont pas conservés chez le domiciliataire.
- L'extrait de Kbis (pour les sociétés déjà existantes)
- Un RIB

Agrément - Arrêté : validé par Le préfet de Vaucluse en date du 16 07 2021